



**PEINTRES DE CHEZ NOUS**  
**Rendez-vous 2016**  
organisés par la  
**VILLE DE CHÂTEAUBERNARD**

**du samedi 24 septembre au jeudi 20 octobre 2016**

## **Règlement**

### **Article 1 : Objectif des *Rendez-vous***

Organisés par la Ville de Châteaubernard, ci-dessous dénommée «l'organisateur», les *Rendez-vous 2016* visent à promouvoir la création d'œuvres répondant au thème :

## **«Liberté»**

Sera notamment apprécié le caractère **personnel et original** de la réalisation.

Les *Rendez-vous* sont ouverts à toute personne mineure ou majeure. Les mineurs de moins de 15 ans, nés à partir de 2002, entrent dans la catégorie juniors, les 15 ans et plus, nés en 2001 ou avant, entrent dans la catégorie adultes.

### **Article 2 : Techniques et supports**

Les techniques admises pour les *Rendez-vous 2016* sont l'acrylique, l'huile, le pastel, l'aquarelle, la gouache et les techniques mixtes. Les seuls supports admis sont : toile, papier, carton, bois. Le format sera compris entre 10 F (55x46 cm) et 25 F (81x65 cm).

Sera refusée toute œuvre présentant un caractère d'atteinte à la dignité des personnes ou des biens représentés, ou de caractère injurieux voire contraire aux bonnes mœurs. Les copies d'œuvres sont strictement interdites.

### **Article 3 : Déroulement des *Rendez-vous***

L'inscription, gratuite pour tous, aura lieu du vendredi 8 juillet au samedi 24 septembre à la médiathèque. L'artiste, accompagné d'un parent s'il est mineur, remplira une fiche d'inscription à laquelle sera joint le présent règlement.

Il sera ensuite invité à se présenter à la médiathèque le samedi 24 septembre entre 09h30 et 12h30, afin de faire estampiller le support choisi.

L'artiste aura alors 14 jours pour réaliser son œuvre.

A l'issue de ces 14 jours, soit le samedi 8 octobre entre 09h30 et 12h30 au plus tard, l'artiste remettra à la médiathèque son œuvre **non signée, non encadrée** mais **munie d'un système d'accrochage solide** et adapté au support (les aquarelles et les pastels seront protégés par un simple sous-verre avec passe-partout). Sera jointe à l'œuvre une enveloppe fermée contenant les coordonnées de l'artiste. L'organisateur lui attribuera alors un numéro et lui remettra un reçu. Une œuvre déposée hors délai ne pourra pas participer aux *Rendez-vous*.

Les œuvres seront présentées dans les salles d'exposition du mardi 11 octobre au jeudi 20 octobre, période au cours de laquelle le public sera invité à exprimer son **Coup de coeur** en votant pour le tableau de son choix, aucun critère ne lui étant imposé. Un bulletin de vote par personne sera disponible sur place auprès de l'organisateur.

Dans le même temps, se réunira un jury qui exprimera ses *Coups de coeur* d'une part dans la catégorie adultes, d'autre part dans la catégorie enfants.

Le vernissage suivi de la levée de voile sur les *Coups de coeur* aura lieu jeudi 20 octobre à 18h00 dans les salles d'exposition.

La Ville de Châteaubernard ne pouvant prendre la responsabilité des œuvres exposées, chaque artiste pourra contracter une assurance personnelle couvrant les risques de casse, détérioration, perte ou vol.

#### Article 4 : Le jury

Il sera composé de 5 personnes dont un représentant de la médiathèque, un élu, deux personnes qualifiées pour leur compétence dans les arts graphiques et un amateur d'art. Le vote du jury aura lieu à bulletin secret et ses décisions seront solidaires et sans appel.

#### Article 5 : Les Coups de coeur

Le *Coup de coeur* adultes se verra offrir un stage découverte chez un artiste charentais.

Le *Coup de coeur* juniors se verra offrir du matériel de loisirs créatifs.

Le *Coup de coeur du public* adultes recevra un livre d'art.

Le *Coup de coeur du public* juniors recevra du matériel de loisirs créatifs.

#### Article 6 : Horaires d'exposition au public

Les œuvres seront exposées du mardi 11 octobre au jeudi 20 octobre.

soit : mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00

mercredi de 14h00 à 18h00

samedi de 09h30 à 12h30

#### Article 7 : Retrait des œuvres

Les artistes pourront retirer leurs œuvres le vendredi 21 octobre entre 14h00 et 18h00.

En cas d'indisponibilité, ils contacteront la médiathèque au 05 45 32 76 76 afin de convenir d'une autre date.

#### Article 8 : Communication et publicité

La Ville de Châteaubernard se réserve la possibilité de publier et utiliser pour sa communication des reproductions des œuvres primées ou non, sous format papier (journaux, affiches, courriers ou autres supports municipaux ou non) ou numérique (web, site internet), sans que cela puisse entraîner de paiement de droits d'auteur.

Lors de chaque parution, sauf accord contraire avec l'intéressé ou dans le cas de photographies représentant un ensemble d'œuvres d'artistes différents, il sera précisé le nom de l'artiste ainsi qu'éventuellement celui de l'œuvre.

#### Article 9 : Règlement

L'inscription aux *Rendez-vous* vaut acceptation du présent règlement.

L'organisateur se garde le droit de modifier certains articles du règlement sous réserve que ces modifications ne soient pas directement préjudiciables aux artistes.



## PEINTRES DE CHEZ NOUS

### Rendez-vous 2016

organisés par la

## VILLE DE CHÂTEAUBERNARD

DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE AU JEUDI 20 OCTOBRE 2016



### Formulaire d'inscription

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance. ....

Adresse .....

Téléphone .....

Mobile .....

Courriel .....

J'ai pris connaissance du règlement des *Rendez-vous 2016*

**signature \***

\* signature de l'artiste -et du parent s'il est mineur- avec la mention **lu et approuvé**